

MEMORANDUM

TO / À: ALL BRANCHES / TOUTES LES FILIALES FILE

FILE / 42-2

DOSSIER:

SUBJ. / OBJ. : AMENDMENTS TO THE SPORTS GUIDE /

DATE: 17 JANUARY /

MODIFICATION AU GUIDE DES SPORTS

JANVIER 2020

Below please find amendments to the Sports Guide as approved by the Dominion Executive Council in November 2019. Please amend accordingly your copies of the Sports Guide.

Vous trouverez ci-après des modifications au *Guide des sports*, telles qu'approuvées par le Conseil exécutif national lors de la rencontre tenue en novembre 2019. Prière de modifier la copie de votre Guide comme suit :

Subsection 208.d.

Amend subsection 208.d. to read:

Additional exceptions may apply based on extenuating circumstances which must be approved by the Dominion Sports Committee.

Subsection 302.b.

Amend subsection 302.b. to read:

Providing \$700 to towards uр transportation and mileage for four competitors per member sport event from their place of residence to the national airport nearest the site of Championship and return. For Provincial Command team members choosing to travel by car to Dominion Member Sport Championships, each member whose vehicle is utilized for this purpose is provided the equivalent of the lowest available fare-saver airfare and mileage up to \$700 (from their place of residence to the national airport nearest the site of the Championship and return) OR the distance in kilometers as calculated by Dominion Command, whichever is less.

Paragraphe 208.d.

Modifier le paragraphe 208.d. comme suit :

D'autres exceptions peuvent s'appliquer en raison de circonstances atténuantes qui doivent être approuvées par le comité des sports de la Direction nationale.

Paragraphe 302.b.

Modifier le paragraphe 302.b. comme suit :

Fournir jusqu'à 700 \$ pour le transport et le kilométrage aller-retour de quatre compétiteurs par événement sportif, depuis leur domicile jusqu'à l'aéroport national le plus près du site du championnat. Pour les membres de l'équipe de la direction provinciale qui choisissent de se rendre en voiture aux championnats nationaux de sports pour membres, chaque membre qui utilise son véhicule à cette fin reçoit l'équivalent du tarif aérien le plus économique et du kilométrage jusqu'à concurrence de 700 \$ (aller-retour depuis son domicile jusqu'à l'aéroport national le plus près du site du championnat) OU la distance en kilomètres calculée par la Direction nationale, selon le montant le moins élevé des deux.

